



## PROGRAMME DE MOBILITE FINN'EST

### Foire aux questions

## Foire aux questions : programme d'échange court de 3 semaines

### 1. Combien ça coûte ?

Comme il s'agit d'un échange entre familles, les élèves sont logés et nourris par la famille d'accueil, sur le principe de la réciprocité.

Les frais et l'organisation du transport de l'élève partant sont à la charge de sa propre famille.

Il est conseillé de donner un peu d'argent de poche à l'élève pour lui permettre de faire des activités de loisir avec son correspondant et sa famille d'accueil. Pour information, une place de cinéma en France coûte entre 8 et 10 euros et un café 1,70 euros.

### 2. À quoi s'engagent l'élève et sa famille ?

L'élève s'engage à :

- Être assidu à l'école en France et à suivre tous les cours de son correspondant.
- Suivre le rythme de vie de la famille d'accueil.
- S'occuper de son correspondant français pendant la durée de son séjour en Finlande.

La famille d'accueil s'engage à :

- Recevoir l'élève chez elle et subvenir à ses besoins pendant la durée du séjour.
- Être responsable de l'élève qu'elle accueille.

### 3. Avec qui planifier le voyage ?

Le voyage (détail des dates, transport depuis l'aéroport, etc.) est à voir directement avec la famille d'accueil. Les familles françaises et finlandaises doivent s'accorder sur les modalités exactes du voyage et du séjour.

## Foire aux questions : séjour long d'un an en France

### 1. Combien ça coûte ?

Les frais de séjour de l'élève finlandais en France sont pris en charge par la famille finlandaise. L'Institut français n'offre aucune bourse. Voici le budget annuel (approximatif) :

- frais d'internat (couchage et restauration) : 1500 à 2000 € pour l'année scolaire
- accueil dans la famille française : environ 50 € par week-end (1600 € pour l'année scolaire)
- assurance (maladie, rapatriement, accident et responsabilité civile) : environ 100 € pour l'année scolaire

Ces coûts ne sont qu'une estimation ; chaque localité a sa propre réglementation et les tarifs exacts sont au cas par cas.

Il faudra prévoir encore d'autres dépenses comme :

- le transport (en début et à la fin de l'année scolaire et pendant les vacances scolaires – 4 fois dans l'année scolaire)
- de l'argent de poche : environ 40 € par mois (400 € pour l'année scolaire)
- des manuels scolaires (les élèves peuvent souvent bénéficier d'un prêt gratuit de manuels pour l'année scolaire)

### 2. Où vivent les élèves ?

Les élèves finlandais dorment à l'internat du lycée en semaine, et chez leur famille d'accueil le week-end.

### 3. Où mangent les élèves ?

Les élèves finlandais prennent les petits-déjeuners, les repas de midi ainsi que les repas du soir au réfectoire du lycée. Le coût de la restauration est inclus dans les frais d'internat (voir plus haut). Pendant le week-end, les élèves mangent avec leur famille d'accueil. Cela est l'occasion idéale de vivre une soirée conviviale en famille « à la française » et de goûter quelques spécialités régionales.

### 4. Les élèves doivent-ils prévoir une assurance santé ?

Dans tous les lycées français, il existe une infirmerie où peut aller tout élève qui en ressent le besoin. Le médecin scolaire intervient si l'état de santé de l'élève l'exige. Dans le cas d'une hospitalisation des élèves mineurs, une autorisation parentale pour une intervention chirurgicale sera exigée. Avant leur départ en France, les élèves doivent fournir à l'Institut français de Finlande une copie du contrat d'assurance voyage qui inclut obligatoirement les garanties suivantes :

- frais médicaux et d'hospitalisation d'urgence
- rapatriement sanitaire
- accident et décès
- responsabilité civile

Cette assurance doit couvrir impérativement toute la période de l'année scolaire en France. Les élèves peuvent, s'ils le souhaitent, prendre une assurance supplémentaire (par exemple pour les bagages ou effets personnels).

### **5. Comment s'organise l'année scolaire (calendrier et bulletin de notes) ?**

Les élèves finlandais sont notés au cours de l'année scolaire. Il n'y a pas de différence entre les élèves finlandais et les élèves français. Les élèves finlandais suivent la même scolarité que leurs camarades français et reçoivent trois bulletins scolaires, un pour chaque trimestre.

Le calendrier scolaire de la région Grand-est (= Zone B) est consultable : [Vacances scolaires Grand Est - Calendrier officiel 2021-2022 \(vacances-scolaires.education\)](https://vacances-scolaires.education.fr/)

Les établissements français sont stricts sur les dates de départs et de retours de vacances. Il est demandé à l'élève finlandais de les respecter.

### **6. Est-ce que l'élève doit interrompre sa scolarité ?**

Non. L'élève suit un plan d'études individualisé et continue à être scolarisé dans son lycée d'origine (il n'est pas radié de la liste des élèves de l'établissement). Ainsi, il est scolarisé doublement : en France et en Finlande. Un contrôle continu est demandé par son établissement d'origine et l'élève est évalué par ses professeurs finlandais en cours d'année (évaluation à distance) ou pendant les vacances scolaires. C'est au chef d'établissement de lister les disciplines dans lesquelles l'élève sera évalué et de décider du format de l'évaluation.